

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques

*Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :
en construisant une argumentation ;
en exploitant le ou les documents du dossier ;
en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Montrer les rôles que peut tenir la société civile organisée dans le fonctionnement des démocraties actuelles.

DOCUMENT

La société civile a joué un rôle déterminant dans la conclusion du Traité d'interdiction des mines et de la Convention sur les armes à sous-munitions en mobilisant la volonté politique nécessaire pour l'emporter face à la pression de ceux qui invoquaient l'utilité militaire de ces armes pour les conserver. Deux facteurs clefs expliquent le succès de ces campagnes : l'accent mis sur l'impact humanitaire de ces armes et sur le droit international humanitaire. Les photos de victimes et de survivants des mines terrestres et d'armes à sous-munitions ont suscité un soutien populaire en faveur des traités interdisant ces armes et encouragé des gouvernements attachés aux mêmes principes à négocier directement un traité plutôt que de passer par un processus de discussions à Genève fondé sur le consensus. (...)

Dans les années 60 et 80, les organisations non gouvernementales mobilisèrent des millions de personnes en organisant leurs campagnes autour des conséquences humanitaires dévastatrices des essais d'armes nucléaires (...). Ces actions furent efficaces et permirent d'obtenir une interdiction des essais nucléaires et contribuèrent certainement aussi à l'instauration d'une norme contre l'emploi des armes nucléaires qui explique qu'elles n'ont pas été utilisées en temps de guerre depuis 1945. Les actions de la société civile n'ont pourtant réussi qu'en de très rares occasions à inciter les gouvernements à renoncer à la dissuasion nucléaire et à lui préférer des politiques d'interdiction. (...)

Les intérêts économiques que représentent la mise au point et l'entretien des armes nucléaires peuvent être attaqués, bloqués, réduits voire éliminés par des décisions budgétaires, des activités de conversion, des boycotts et la décision de se retirer de certaines activités. Des pays non nucléaires, des investisseurs, des consommateurs, des courtiers en placements et des investisseurs collectifs (églises, universités, villes) peuvent décider d'opérations de boycott et se retirer de certaines activités. Pour influencer le processus de conversion et les décisions budgétaires, il faut bénéficier de l'appui de parlementaires et de responsables politiques des États dotés d'armes nucléaires, même si les campagnes appelant au boycott et celles incitant à se retirer des entreprises liées à l'armement nucléaire peuvent peser lourdement sur le cours des actions de ces sociétés et les conduire à accepter la conversion.

Source : « De la motivation au succès : organiser l'action de la société civile pour infléchir la politique en matière d'armement nucléaire », WARE Alyn, Institut des Nations-Unies pour la Recherche sur le Désarmement, *Forum du désarmement*, n°4, 2010.